

DOCUMENTATION DISTRIBUÉE SUR PLACE 16 AVRIL 2016

FEUILLE DE ROUTE UE AMENDEMENTS 1-37

La Chaux-de-Fonds

Usine électrique, Rue Numa-Droz 174

Début: 10h45



Remarque préliminaire

Depuis des années, le débat politique porte sur la question de savoir si la Suisse doit ou non entretenir des relations avec l'Europe. Or c'est la mauvaise question, car la Suisse, du fait de sa position géographique ainsi que de son ancrage économique et culturel, appartient de toute manière au continent européen. La vraie question est donc ailleurs : comment organisons-nous ces relations sur la durée avec les Etats européens et leur institution commune, à savoir l'Union européenne, et quelle doit être le statut de la Suisse en Europe ? Dans cette discussion, il s'agit notamment de déterminer les modalités qui permettront à l'avenir de défendre au mieux nos intérêts et d'exercer de l'influence sur les décisions qui nous concernent. C'est l'objet de cette feuille de route, qui s'inscrit dans une perspective à moyen terme.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

FEUILLE DE ROUTE: LA SUISSE A BESOIN DE RELATIONS STABLES ET HARMONIEUSES AVEC L'UNION EUROPÉENNE (UE)

I. La position du PS sur la question de l'Europe

Le PS est l'unique grand parti qui se prononce depuis des années en faveur d'une ouverture de la Suisse, de la normalisation des relations avec l'UE et d'une adhésion complète.

A-1; PS canton de Vaud: Introduction, 1^{er} phrase : supprimer « et d'une adhésion complète ».

Commentaire : le PSS ayant revu sa position par rapport à l'Union européenne et estimant désormais qu'il faut passer un accord avec l'EEE 2.0, il n'est pas très heureux, d'un point de vue communicationnel, de parler dans la première phrase « d'adhésion complète ». Cela prête à confusion avec la volonté du PSS, exprimée plus loin.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif: étant donné que ce papier propose d'adhérer à un EEE 2.0, il semble important de rappeler clairement que cette étape intermédiaire n'a pas été réfléchi comme une alternative à l'adhésion à l'UE, mais bien comme une étape intermédiaire d'intégration. L'objectif stratégique du PS perdure.

Le PS Suisse a revu régulièrement sa position par rapport à l'adhésion et a concrétisé les réformes d'accompagnement qui devenaient dans le même temps nécessaires à la réalisation de cet objectif. Une discussion d'adhésion semble actuellement bien lointaine. En acceptant à une très faible majorité l'initiative populaire fédérale de l'UDC « Contre l'immigration de masse » (article 121a de la Constitution fédérale), le 9 février 2014, les votantes et votants suisses ont plutôt remis en question (en profondeur) la politique en matière européenne en vigueur jusque-là – probablement de façon involontaire dans la plupart des cas. Nous sommes confrontés à une situation où il s'agit de commencer par consolider à nouveau les fondements de cette politique, à savoir les accords bilatéraux. Nous devons tout faire pour éviter que la politique d'intégration ne soit pour ainsi dire « gelée » par la mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ». Le PS s'engage donc pour une intensification et un approfondissement des relations. La présente feuille de route se propose de présenter le chemin à suivre pour y arriver et de servir de réponse à l'insidieux processus d'isolement en cours. Cela est d'autant plus ambitieux que l'UE en tant que projet politique jouit de

moins de soutien au sein de la population, en particulier en raison des crises actuelles. Le PS est conscient de ce problème et se voit dans le même temps dans l'obligation, en tant que parti progressiste, de montrer comment les relations (importantes !) avec l'UE peuvent être maintenues et développées. Car la Suisse est dépendante de relations stables et harmonieuses avec l'Europe.

A-2: PS canton d'Argovie: Reformulation

Ancienne formulation: « Nous sommes confrontés à une situation... à savoir les accords bilatéraux. »

Nouvelle formulation: « Pour le PS Suisse, un retour aux accords bilatéraux statiques est exclu. C'est impensable, cela ne doit pas arriver... »

Motif: Même si la correction de l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse » doit rester un objectif à court terme, le PS ne peut pas formuler ainsi le retour au *statu quo ante* comme étant un but. Le papier ne le fait d'ailleurs pas non plus.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif : sur le fond, le Comité directeur est d'accord avec cet amendement. La formulation dans ce papier nous apparaît cependant comme plus claire. Il n'est par ailleurs question à nulle part d'un message de retour à un *statu quo ante* ou de s'y arrêter.

L'UE est l'histoire d'un succès. Elle est synonyme de paix et de prospérité sur le continent européen. Elle a réussi à intégrer les pays de l'Est, elle a su relever les défis écologiques et climatiques et elle a participé au développement de la place scientifique européenne. En apparaissant en tant que communauté sur la scène internationale, elle y est devenue, en ces temps de globalisation, un acteur important. Malgré toutes ses faiblesses, elle est une forte communauté de droits et de valeurs, qui ne fait pas que rappeler aux actuels 28 États membres leurs engagements constitutionnels démocratiques ou leurs devoirs en ce qui concerne l'État de droit et en matière de droits humains. Elle rayonne aussi dans son voisinage et contribue à résoudre par des moyens pacifiques les conflits qui font rage dans les pays limitrophes, comme en Ukraine ou dans les Balkans.

A-3: PS canton de Vaud: Modifications du deuxième paragraphe

Nouveau : L'UE est l'histoire d'un succès. Elle est synonyme de paix et de prospérité sur le continent européen. Durant son histoire, l'UE a obtenu des réussites. Elle est principalement synonyme de paix durable sur le continent européen. Elle a réussi à intégrer les quelques pays de l'Est, trouve quelques améliorations pour rele-

~~ver les défis écologiques et climatiques et elle a participé au développement de la place scientifique européenne. elle a su relever les défis écologiques et climatiques et elle a participé au développement de la place scientifique européenne. En apparaissant en tant que communauté sur la scène internationale, elle y est devenue, en ces temps de globalisation, un acteur important. Malgré toutes ses faiblesses, elle est une forte communauté de droits et de valeurs, qui ne fait pas que rappeler aux actuels 28 États membres leurs engagements constitutionnels démocratiques ou leurs devoirs en ce qui concerne l'État de droit et en matière de droits humains. Elle rayonne aussi dans son voisinage et contribue à résoudre par des moyens pacifiques les conflits qui font rage dans les pays limitrophes, comme en Ukraine ou dans les Balkans.~~

Développement : le PSV estime que ce passage est bien trop élogieux. Oui, l'UE peut se vanter de quelques succès, mais le texte est trop dithyrambique. Si l'UE était « l'histoire d'un succès », le PSS n'aurait pas une page entière de critiques en page 2. Il faut donc réduire la portée des mots. Idem pour l'affirmation que l'UE serait « synonyme de prospérité » : au vue de la pauvreté dans certains pays, des conditions misérables de certains ouvriers européens ou encore du taux de chômage très élevé, il est indécent de parler ainsi de l'UE. D'une part, il faut préciser que l'UE a réussi à intégrer quelques pays de l'Est et non les pays de l'Est.

D'autre part, la phrase originelle « l'UE a su relever les défis écologiques et climatiques » donne l'impression que l'UE a réglé de manière définitive les questions écologiques et climatiques. Or, ce n'est absolument pas le cas. Il faut donc nuancer ce propos.

Au vue des problèmes non réglés en Ukraine ou dans les Balkans, il convient là aussi de faire preuve de davantage de retenue. En outre, le rôle joué par l'UE n'a pas été toujours d'une grande clarté.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif : pour le Comité directeur, il était important de souligner les conquêtes européennes, notamment au vu de la crise que connaît actuellement l'Union. La contribution européenne à la prise en compte des défis écologiques et climatiques est déjà suffisamment relativisée dans la version alémanique du texte.

C'est pourquoi le CD recommande le rejet de cet amendement de reformulation et propre de s'en tenir à la version initiale. Pour une analyse complète, prière de vous référer au papier d'arrière-plan de la Commission spécialisée de politique extérieure du PS Suisse : [« façonner l'Europe – pour une UE meilleure et plus sociale »](#) (uniquement en allemand).

Le papier en question porte sur la question de savoir ce qu'est véritablement l'Europe, ce pour quoi elle est responsable et ce pour quoi elle ne porte pas de

responsabilité. Il aborde également la question des développements nécessaires du point de vue socialiste.

A-4: PS canton du Tessin: *Suppression de la dernière phrase et ajout sous la forme d'une nouvelle partie.*

«Elle rayonne aussi dans son voisinage et contribue à résoudre par des moyens pacifiques les conflits qui font rage dans les pays limitrophes, comme en Ukraine ou dans les Balkans.» Aujourd'hui, bon nombre de ces acquis sont mis en danger en raison des accords TiSA et TTIP. Si ceux-ci sont acceptés, cela aura de lourdes conséquences au niveau européen et suisse, en particulier pour le service public et le contrôle démocratique de l'économie. Dans leur conception/mise en œuvre, de tels accords vont à l'encontre de notre État de droit et des valeurs socialistes. À cet égard, le PS va continuer de s'engager en priorité pour les droits fondamentaux, le service public et le contrôle démocratique de l'économie.

Motif suppression : *La phrase suggère que les conflits qui font rage dans les Balkans et en Ukraine ont été résolus sans intervention armée. Or, cela est faux. Il suffit de penser à la campagne de l'OTAN "Allied Force" de 1999, qui a débouché sur des bombardements dans les Balkans, dans lesquels étaient impliqués de nombreux pays de l'Union européenne.*

Motif ajout : *Les négociations en cours entre l'UE et les USA mettent en danger les droits fondamentaux, en particulier en matière de service public et en ce qui concerne le contrôle démocratique de l'économie. La position du PS sur la question de l'Europe ne peut pas ignorer cette évolution. Il est important de thématiser la question des accords de libre-échange et il importe que nous nous engagions activement pour qu'ils ne soient pas mis en œuvre avec cette approche idéologique.*

Proposition du Comité directeur : *Acceptation modifiée (renoncer à la suppression, ajout modifié accepté)*

Aujourd'hui, bon nombre de ces acquis sont mis en danger en raison des accords TiSA et TTIP. Si ceux-ci sont acceptés, cela aura de lourdes conséquences au niveau européen et suisse, en particulier pour le service public et le contrôle démocratique de l'économie. Dans leur conception/mise en œuvre, de tels accords vont à l'encontre de notre État de droit et des valeurs socialistes. À cet égard, le PS va continuer de s'engager en priorité pour les droits fondamentaux, le service public et le contrôle démocratique de l'économie.

Motif: *Nous rejetons la proposition de suppression partielle car même si les conflits n'ont pu être résolus sans interventions militaires, dans les Balkans aucun ordre pacifique d'après-guerre n'aurait été possible sans perspective d'adhésion à l'UE. Ceci*

est à considérer à sa juste valeur. Dans le cas de l'Ukraine, l'UE s'en est tenue dès le début à une résolution non militaire du conflit. Sans l'UE, l'accord de cessez-le-feu de Minsk n'aurait jamais abouti. En ce qui concerne TISA et TTIP, l'ajout nous paraît important afin de ne pas laisser l'impression que les négociations des accords seraient déjà terminées.

Mais l'UE est aussi – en dépit de quelques erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices – toujours une garantie pour le modèle de l'économie de marché sociale. Preuve en est aussi l'annonce par la nouvelle Commission européenne, présidée par Jean-Claude Juncker, du projet de création d'un « **pilier européen des droits sociaux** », en premier lieu pour l'union monétaire. L'UE veut ainsi garantir que le développement économique débouche sur un progrès social croissant et une plus grande cohésion sociale. Les mots de Juncker à ce sujet : « tout au long de mon parcours politique, j'ai lutté pour notre modèle social et économique unique en son genre. Je suis convaincu que l'Europe ne peut réussir que si son économie est forte et juste. » À cet égard, le PS Suisse voit aussi l'UE comme potentielle partenaire avec laquelle poursuivre et garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

A-5; PS canton du Tessin: *Suppression de tout le paragraphe*

Mais l'UE est aussi – en dépit de quelques erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices – toujours une garantie pour le modèle de l'économie de marché sociale. ... Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

Motif : *La crise de la dette grecque a montré que la Commission européenne, la BCE (Banque centrale européenne) et le FMI avaient une approche néo-libérale centrée sur la privatisation, l'économie de marché et la politique d'économies (rigueur budgétaire). Les négociations en cours entre les États-Unis et l'UE (TTIP/TiSA) le montrent une nouvelle fois. Dans un avenir proche, on prévoit au niveau européen une pression croissante pour la privatisation, conjuguée avec un retour du contrôle démocratique de l'économie. Dans ce sens, le paragraphe proposé est en contradiction avec les actions concrètes les plus récentes de la Commission européenne.*

A-6: Juso : Suppression et remplacement de tout le paragraphe

Nouveau : « L'Union européenne est aujourd'hui résolument à la merci de l'économie. Elle est marquée par un esprit néo-libéral, antidémocratique et non solidaire. À l'intérieur de l'UE, le pouvoir est réparti de façon fort inégale et ses instances importantes du point de vue politique ne sont que trop souvent dominées par des lobbyistes de l'économie. La crise économique, sociale et démocratique qui en résulte met à mal l'intégrité de l'UE. Cela dit, le PS se conçoit comme partie d'un mouvement internationaliste qui s'engage par-delà les frontières des États nationaux pour une fin de l'hégémonie néo-libérale. Car il est illusoire de penser que les réponses aux crises économiques, sociales, humanitaires et démocratiques ainsi que les réponses aux défis globaux, comme le changement climatique et la concurrence entre les différentes places économiques, peuvent être apportées dans un contexte nationaliste. Il s'ensuit que la réponse à cette crise et à ces défis peut et doit impliquer « plus » et non « moins » d'Europe et d'internationalisme. Et, dans une première phase, la réponse doit consister à avoir une Europe plus démocratique et plus sociale.»

Motif : Le choix de la citation de Juncker est malheureux. Malheureusement, la politique de la commission de Juncker n'est souvent pas acceptable du point de vue social. Ainsi, Juncker a aussi pris part avec insouciance au jeu de chantage pratiqué au détriment du peuple grec l'été dernier. De plus, la logique du chapitre ne tient pas : une « économie de marché sociale » ne suffit toujours de loin pas à empêcher le bradage « menaçant » (la liquidation) du service public. Que l'UE participe en ce moment même aux négociations relatives à l'accord de libre-échange TiSA en est le meilleur exemple. En tant que socialistes, nous sommes pour l'intégration européenne non en raison de la promesse (vide) de Juncker d'une économie de marché sociale, mais parce que nous sommes convaincu-e-s que la voie internationale est la bonne. Cela doit figurer dans ce chapitre.

A-7: PS canton de Vaud: Modifications paragraphe

Nouveau : « L'UE devrait également être une garantie pour un modèle d'économie plus sociale. Après de nombreuses erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices, l'UE semble chercher de nouvelles pistes. Toutefois, le PS attend des résultats concrets. L'annonce par la nouvelle Commission européenne, présidée par Jean-Claude Juncker, du projet de création d'un « pilier européen des droits sociaux », en premier lieu pour l'union monétaire, pourrait être un premier pas pour garantir que le développement économique débouche sur un progrès social croissant et une plus grande cohésion sociale. Les mots de Juncker à ce sujet : « tout au long de mon parcours politique, j'ai lutté pour

notre modèle social et économique unique en son genre. Je suis convaincu que l'Europe ne peut réussir que si son économie est forte et juste.

A cet égard, le PS estime que l'UE doit garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

Commentaire : l'Europe actuelle reste encore très éloignée de l'UE sociale que nous espérons. Il faut donc à nouveau nuancer ce propos qui donne l'impression que l'UE de Juncker est une Europe sociale et qu'elle « est toujours (sic !) une garantie pour le modèle de l'économie de marché sociale ». Nous attendons encore des résultats concrets des annonces de Juncker.

De même, sur la question des services publics, l'UE n'a pas de vision d'un service public fort, au contraire, si on pense aux accords tafta, tisa, etc.

A-8; PS canton d'Argovie: Reformulation de deux paragraphes

~~L'UE est l'histoire d'un succès. ... Elle rayonne aussi dans son voisinage et contribue à ce que les conflits qui font rage dans les pays limitrophes, comme en Ukraine ou dans les Balkans, soient résolus par des moyens pacifiques.~~

~~Mais l'UE est aussi — en dépit de quelques erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices — ... Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.~~

Nouvelle formulation : Le projet européen est embourbé dans une crise profonde. Depuis la chute du Mur, l'Union européenne a elle aussi été transformée petit à petit en une institution du projet néo-libéral continental. À cet égard, la dimension de l'Europe sociale et démocratique recule progressivement pour laisser la place à une logique de marché de plus en plus autoritaire. Ce sont justement ceux qui prétendent vouloir sauver les États européens de la crise de la « dette » qui se muent en fossoyeurs de l'Europe sociale et démocratique. La troika fait avancer l'Europe du régime économique autoritaire sans légitimité démocratique contre l'Europe des hommes et des femmes.

Le PS Suisse veut lutter contre cela avec ses alliés. L'Union européenne est un projet contradictoire, comme la Suisse ou d'autres États. Ses institutions ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais l'expression des rapports de forces politiques. Nous sommes convaincu-e-s que les problèmes de notre époque et la lutte pour une société solidaire ne peuvent trouver une issue et être résolus qu'au niveau européen. Nous opposons une fin de non-recevoir aux élucubrations de la gauche qui voient

dans le retour dans le giron de l'État-nation une perspective pour un projet progressiste. Un échec de l'Union ne pourrait être interprété aujourd'hui qu'au sens des forces conservatrices et réactionnaires. La globalisation du capital continuerait ainsi de progresser, le pouvoir politique resterait toutefois dans les limites serrées de l'État nation : un eldorado pour ceux qui prônent une économie de marché radicale ! À cet égard, le PS Suisse voit aussi l'UE – et d'autres majorités politiques – comme un partenaire potentiel avec lequel poursuivre et garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

Motif : *Si nous peignons l'UE moins belle qu'elle n'est ou si nous la diabolisons, cela aide le discours pro-européen et social dans la même mesure – autrement dit, cela ne l'aide en rien. Un projet politique devient crédible quand il fait intervenir l'esprit critique. Il serait aussi faux de représenter les institutions de l'UE comme purement progressistes, comme le font ces deux chapitres. Plutôt, les institutions ont été au cours de ces dernières années, dans une mesure significative, transformées en/interprétées comme des moteurs d'une intégration néo-libérale, p. ex. la stratégie de Lisbonne, la directive sur le détachement, etc., et il nous semble aussi impossible de formuler une critique de l'évolution européenne sans critiquer ceux qui ont détruit en l'espace de quelques mois ce qui a été obtenu en termes de légitimation démocratique – la troika en particulier. Il est par ailleurs tout simplement scandaleux (consternant) de prétendre que l'UE a contribué à une solution « pacifiste » dans le cas de l'Ukraine. Justement, l'empressement de l'UE et de l'OTAN a aidé à déstabiliser le rapport fragile avec la Russie. Le présent papier est rédigé de façon fort absurde si le PS Suisse laisse l'un des pionniers/précurseurs du modèle des paradis fiscaux luxembourgeois se faire des illusions sur ses mérites concernant le modèle social.*

L'UE dans une crise multiple

À vrai dire, l'UE est en ce moment exposée à d'énormes tensions : entre le Nord et le Sud dans la crise de l'euro, entre l'Est et l'Ouest sur la question des réfugié-e-s. Les observateurs parlent d'une véritable crise existentielle. A l'origine de l'aggravation de ces problèmes se trouvent de grandes erreurs politiques qui ont été commises par les responsables de l'UE, avant tout dans la crise de l'euro. L'absence d'une politique économique et budgétaire, un programme néolibéral et une politique d'austérité à courte vue ont causé des dommages économiques et politiques de grande ampleur. C'est avant tout le chômage des jeunes, en nette augmentation depuis lors, qui va gravement porter atteinte à la légitimation du projet européen à longue échéance. À cela s'ajoute maintenant la plus grande crise de réfugié-e-s survenue depuis la Seconde Guerre mondiale, consécutive à la guerre en Syrie. Elle équivaut à une charge supplémentaire pour l'union, qui est déjà affaiblie politiquement. Ainsi, en l'espace de quelques années à peine, la communauté s'est

vue entravée dans deux de ses projets centraux (union monétaire et libre circulation des personnes). Les carences institutionnelles, les structures décisionnelles et de pilotage déficientes permettant de se rendre maître de ces crises rapidement et avec succès pèsent lourdement sur le projet d'unification européen. La critique augmente et fait le jeu des forces qui misent sur la carte nationaliste. Le contre-projet de l'opposition de la droite nationaliste est déclaré ouvertement : les États membres doivent chercher des solutions nationales, s'isoler, et les nations doivent entrer en concurrence les unes contre les autres. La première moitié du 20^e siècle a montré où cela pouvait mener dans les cas extrêmes. La menace de sortie de la Grande-Bretagne (« Brexit ») complique la situation. Il est maintenant clair que les Britanniques pourront s'exprimer sur cette question le 23 juin 2016 à l'occasion d'un vote référendaire.

Proposition du Comité directeur : acceptation modifiée des A-5, A-6, A-7 et A-8. Reformulation du troisième et quatrième paragraphe du chapitre I par l'adoption de l'A-7 ainsi que reformulation du paragraphe avant la thèse 1 par l'adoption de l'A-8.

Nouvelle formulation : « ...Mais l'UE est aussi — en dépit... L'UE devrait également être une garantie pour un modèle d'économie plus sociale. Après de nombreuses erreurs néolibérales des années passées, marquées par des majorités conservatrices, l'UE semble chercher de nouvelles pistes. Toutefois, le PS attend des résultats concrets. La nouvelle Commission européenne maintient que la création d'un « pilier européen des droits sociaux » pour l'union monétaire pourrait être un premier pas pour garantir que le développement économique débouche sur un progrès social croissant et une plus grande cohésion sociale. De telles déclarations sous l'égide d'un président de commission conservateur laissent place à de l'espoir. Et c'est selon ces déclarations visant à renforcer à nouveau les composantes sociales et de concevoir l'économie non seulement comme forte, mais aussi comme équitable, que nous allons évaluer Juncker et la Commission.

A cet égard, le PS estime que l'UE doit garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner. »

L'UE dans une crise multiple

A vrai dire, l'UE est en ce moment exposée à d'énormes tensions : entre le Nord et le Sud dans la crise de l'euro, entre l'Est et l'Ouest sur la question des réfugiés. Les observateurs parlent d'une véritable crise existentielle. ~~Le projet européen est embourbé dans une crise profonde.~~ Depuis la chute du Mur, l'Union européenne a elle aussi été transformée petit à petit en une institution du projet néo-libéral continental. À cet égard, la dimension de l'Europe sociale et démocratique recule progressivement pour laisser la place à une logique de marché de plus en plus autoritaire. Ce sont justement ceux qui prétendent vouloir sauver les États européens de la crise de la « dette » qui se muent en fossoyeurs de l'Europe sociale et démocratique. La troïka fait avancer l'Europe du régime économique autoritaire sans légitimité démocratique contre l'Europe des hommes et des femmes.

Le PS Suisse veut lutter contre cela avec ses alliés. L'Union européenne est un projet contradictoire, comme la Suisse ou d'autres États. Ses institutions ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais l'expression des rapports de forces politiques. Nous sommes convaincu-e-s que les problèmes de notre époque et la lutte pour une société solidaire ne peuvent trouver une issue et être résolus qu'au niveau européen. Nous opposons une fin de non-recevoir aux élucubrations de la gauche qui voient dans le retour dans le giron de l'État-nation une perspective pour un projet progressiste. Un échec de l'Union ne pourrait être interprété aujourd'hui qu'au sens des forces conservatrices et réactionnaires. La globalisation du capital continuerait ainsi de progresser, le pouvoir politique resterait toutefois dans les limites serrées de l'État nation : un eldorado pour ceux qui prônent une économie de marché radicale ! À cet égard, le PS Suisse voit aussi l'UE — et d'autres majorités politiques — comme un partenaire potentiel avec lequel poursuivre et garantir la défense d'un service public fort. Avec un service public de bonne qualité et à prix abordable, tous les êtres humains peuvent participer à la vie sociale et politique et contribuer à la façonner.

À cela s'ajoute maintenant la plus grande crise de réfugié-e-s survenue depuis la Seconde Guerre mondiale, consécutive à la guerre en Syrie. Elle équivaut à une charge supplémentaire pour l'union, qui est déjà affaiblie politiquement. Ainsi, en l'espace de quelques années à peine, la communauté s'est vue entravée dans deux de ses projets centraux (union monétaire et libre circulation des personnes). Les carences institutionnelles, les structures décisionnelles et de pilotage déficientes permettant de se rendre maître de ces crises rapidement et avec succès pèsent lourdement sur le projet d'unification européen. La critique augmente et fait le jeu des forces qui misent sur la carte nationaliste. Le contre-projet de l'opposition de la droite nationaliste est déclaré ouvertement : les États membres doivent chercher des solutions nationales, s'isoler, et les nations doivent entrer en concurrence les unes contre les autres. La première moitié du 20^e siècle a montré où cela pouvait mener dans les cas extrêmes. La menace de sortie de la Grande-Bretagne (« Brexit ») complique la situation. Il est maintenant clair que les Britanniques pourront s'exprimer sur cette question le 23 juin 2016 à l'occasion d'un vote référendaire.

Dans cette situation de crise, il manque...

Motif: Dans le papier, les réalisations et les conquêtes positives de la construction européenne doivent être louées par un discours modéré. Les critiques justifiées des signataires de cet amendement à la politique des années passées, particulièrement celle de la troïka, sont incluses dans le paragraphe ajouté. La troïka n'était justement pas un organe de l'UE et compte parmi les errements néolibéraux de l'imbroglio institutionnel marqué par les majorités conservatrices lors de la crise de l'Euro. Qui-conque remet en question la capacité de l'UE à garantir un modèle d'économie de marché sociale se doit de montrer quelle autre zone économique ou communauté

d'Etats comparable a été, durant son histoire, autant marquée par des partis ou politicien-ne-s social-démocratiques. Si maintenant la nouvelle Commission, sous l'égide de Jean-Claude Juncker, devant la montée des forces politiques nationalistes d'extrême droite dans l'UE, démontre un retour certain à « l'âme sociale » du projet européen, il convient de le saluer (avec scepticisme) de façon appropriée. Dans la crise grecque, Juncker s'est posé en tant que médiateur. Cela a été même reconnu par le premier Ministre Alexis Tsípras. D'autre part, Juncker n'a pas tenu que des propos positifs. Il a également mobilisé un paquet d'investissements gigantesques de plus de 300 milliards d'euros d'argent public. Cela devrait démontrer aux personnes soucieuses d'une Europe ne se focalisant pas uniquement sur des mesures dures de réformes et d'assainissements budgétaires, qu'elle se concentre également sur la croissance, sur les investissements et sur de nouvelles places de travail. Juncker a dit à ce sujet : « Il se dessine en ce moment au sein des frontières de l'Union Européenne, un 29^e Etat. Un Etat dans lequel résident de jeunes au chômage. Un Etat dans lequel vivent des personnes exclues, rejetées ou laissées au bord du chemin. Je souhaiterais que ce 29^e Etat-membre devienne à nouveau un Etat-membre normal. C'est pour cela que je propose un programme d'investissement ambitieux. » Suite à ces réflexions, le Comité directeur soutient la reformulation proposée par le PS du canton de Vaud.

Dans cette situation de crise, il manque à la communauté les possibilités d'adapter les traités dans un processus réglé et de créer des bases légales en vue d'une nouvelle politique avec laquelle les problèmes pourraient être résolus avec succès. Résultat logique : l'UE menace d'éclater ou de se désagréger. Toujours plus d'experts partent du principe que l'UE sera réorganisée sous une forme ou sous une autre, de façon à être de nouveau capable d'agir au moins dans son noyau interne (l'union monétaire).

A-9; Juso: *Suppression, ajout d'un paragraphe*

Dans cette situation de crise, il manque à la communauté les possibilités d'adapter dans un processus réglé les accords et de créer des bases légales pour une nouvelle politique permettant de résoudre les problèmes avec succès. Résultat logique : l'UE menace d'éclater ou de se désagréger. ~~Toujours plus d'experts partent du principe que l'UE sera réorganisée sous l'une ou l'autre forme, de façon à être de nouveau capable d'agir au moins dans son noyau interne (l'union monétaire).~~ Le PS Suisse part du principe que l'UE doit se réformer du tout au tout pour rester un projet viable à long terme/pérenne dans un sens démocratique, solidaire.

Motif : *La désintégration de l'UE n'est pas un scénario catastrophe, mais une réalité. Des solutions paneuropéennes (ensemble de l'Europe) pour relever certains défis sont de plus en plus difficiles à trouver et les partis nationalistes font partie des gagnants des élections dans de nombreux pays. Et lorsque les experts partent du*

principe que l'UE va se réorganiser dans le cadre d'une union monétaire, il est de notre devoir, en tant que PS, de contrer cette tendance avec détermination. Nous devons nous porter garants d'une Europe démocratique et solidaire et lutter pour son avènement.

Proposition du Comité directeur: acceptation

Thèse 1 : *Plus l'UE est hétérogène et donc (aussi) plus elle est incapable d'agir (accord de Brexit avec la Grande-Bretagne, différend au sujet de l'adhésion de la Grèce à Schengen, etc.), plus cela est mauvais pour la Suisse et ses relations avec l'UE. Imaginer le contraire relève de l'illusion.*

A-10; PS canton de Vaud: *supprimer la dernière phrase de la thèse 1*

Imaginer le contraire relève de l'illusion.

Commentaire : *cette dernière phrase affaiblit la phrase principale et n'est d'aucune utilité.*

Proposition du Comité directeur: acceptation

En cette période de crise, il est pour l'UE plus difficile qu'auparavant de faire des concessions à la Suisse. En effet, au vu des forces centrifuges à l'œuvre dans ses propres rangs, elle cherche à perpétuer en particulier le caractère général de ses principes. À la différence de la situation qui prévalait dans les années 1990, lorsque les bilatérales ont été négociées, Bruxelles ne voit en outre plus la Suisse comme une candidate à l'adhésion quelque peu intraitable, mais comme un État tiers « normal ». La Suisse en fait l'expérience déjà maintenant. Les négociations entre l'UE et la Grande-Bretagne ont dominé les discussions entre la Suisse et l'UE à propos d'une mise en œuvre consensuelle de l'article 121a Cst.. La position de l'UE est calquée sur sa réponse à la Grande-Bretagne. Dans ses discussions, la Suisse ne pourra pas « arracher » plus que ce que Londres a obtenu. Si la Grande-Bretagne allait jusqu'à se prononcer en faveur de la sortie de l'UE lors du vote sur le « Brexit », la Suisse devrait probablement se préparer à une phase d'incertitude prolongée. Entre Londres et Bruxelles commenceraient des négociations de longue haleine visant à redéfinir les relations mutuelles. La voie bilatérale de la Suisse pourrait prendre fin sur une voie de garage.

II. Les relations bilatérales : une construction pour les périodes de beau temps

Thèse 2 : *Les accords bilatéraux, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne peuvent plus être maintenus ni poursuivis – ils ont bien fonctionné tant que l'UE pouvait agir « en circuit fermé » et s'appuyer sur ses institutions (notamment la Commission), tant qu'un petit nombre de désaccords faisaient leur apparition et que la Suisse, de son côté, poursuivait une politique européenne claire et cohérente.*

Avec l'extension de l'UE à 28 États membres, avec l'augmentation des difficultés à l'intérieur de l'UE elle-même, la Suisse aura toujours plus de peine à négocier des solutions taillées sur mesure. Depuis 2008 au plus tard, l'UE a clairement fait comprendre à la Suisse que l'intensité et la multiplicité des relations bilatérales exigeaient une nouvelle base institutionnelle sous la forme d'un contrat-cadre. Depuis lors, la Suisse est en négociations avec l'UE à propos d'un accord-cadre qui devrait concerner avant tout la reprise du droit dynamique, la même interprétation des règles, un mécanisme pour le règlement des différends et un système judiciaire indépendant en cas de différend. Le vote sur l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse » a montré que l'ensemble de l'accord bilatéral pouvait être remis en question dans son intégralité en tout temps. L'UE souhaiterait par conséquent, dans ses relations avec la Suisse, prendre des précautions (contractuellement) à long terme du point de vue juridique par l'intermédiaire d'un accord-cadre.

III. Application de l'art. 121a : une mise à l'épreuve dans une relation déjà chargée

L'acceptation de l'article 121a met de nouveau la relation de la Suisse avec l'UE à rude épreuve. L'application à la lettre de l'art. 121a (introduction de contingents et priorité des travailleurs résidents) mènerait automatiquement à une dénonciation de la libre circulation des personnes et, par voie de conséquence, à la dissolution des accords bilatéraux du premier paquet (Bilatérales I). La Suisse devrait, comme décrit plus haut, tôt ou tard et de toute façon aborder la question de l'avenir de la voie bilatérale, vu que celle-ci ne serait pas praticable plus longtemps sans un accord institutionnel. Cette discussion, la Suisse doit maintenant la mener dans des conditions rendues plus difficiles. Sa position est affaiblie. L'acceptation de l'article 121a crée de l'incertitude juridique. Pour la Suisse, il devient dès lors toujours plus urgent de clarifier et de stabiliser sa position par rapport à l'UE. Avec une mise en œuvre de l'article 121a compatible avec l'UE, ce n'est pas gagné. Le risque existe que politique et économie se contentent de la mise en œuvre de l'article 121a et que des questions essentielles de notre relation avec l'UE soient ainsi laissées de côté et oubliées.

A-11; PS du canton des Grisons: *Suppression dans le premier passage*

L'acceptation de l'article 121a met de nouveau la relation de la Suisse avec l'UE à rude épreuve. L'application à la lettre de l'art. 121a (introduction de contingents et priorité des travailleurs résidents) mènerait automatiquement à une dénonciation de la libre circulation des personnes et, par voie de conséquence, à la dissolution des

accords bilatéraux du premier paquet (Bilatérales I): La Suisse devrait, comme décrit plus haut, ...

Motif : cf. Motif dans requête 14 PS canton Grisons, page 18

Proposition du Comité directeur: acceptation

Le récent arrêt du Tribunal fédéral a conforté le PS dans son opinion selon laquelle l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) passe avant l'article constitutionnel 121a. Pour l'heure, toutefois, aucune solution consensuelle avec l'UE sur la question de savoir comment la libre circulation des personnes devrait être mise en œuvre avec les dispositions de l'article constitutionnel 121a ne se dessine. Dans ses discussions avec Bruxelles, le Conseil fédéral mise sur une clause de sauvegarde : celle-ci présenterait l'avantage que des mesures permanentes permettant de contrôler l'immigration n'auraient pas à être introduites. Il s'agirait plutôt de « mesures d'urgence » provisoires, limitées dans le temps. L'UE a attiré l'attention de la Suisse sur le fait que de telles mesures, pour rester en adéquation avec l'accord sur la libre circulation des personnes, devaient s'aligner sur les dispositions de l'article 14, alinéa 2 de l'Accord sur la libre circulation. Il ne devrait s'agir ni de mesures quantitatives (contingents) ni des mesures discriminatoires contredisant les principes de l'UE (priorité des travailleurs résidents).

Thèse 3 : *Le PS soutiendra un accord consensuel avec l'UE comprenant des mesures qualitatives. À la condition, bien sûr, que les principes de la libre circulation des personnes soient ici respectés et que les bilatérales ne soient pas remises en question.*

A-12: PS canton du Tessin : *Raccourcissement thèse 3*

Le PS soutiendra un accord consensuel avec l'UE comprenant des mesures qualitatives. À la condition, bien sûr, que les principes de la libre circulation des personnes soient ici respectés et que les bilatérales ne soient pas remises en question.

Motif : *Comme cela figure dans cette feuille de route, la voie bilatérale doit être dépassée, c'est pourquoi il est incompréhensible qu'il soit encore dit dans la thèse que « les bilatérales ne [doivent] pas [être] remises en question ».*

Proposition du Comité directeur: acceptation

Un accord sur un tel « mécanisme d'urgence » ne serait rien de plus qu'un moyen de mener à court terme la Suisse hors de l'impasse dans laquelle le pays se trouve depuis l'acceptation de l'art. 121a Cst..

Thèse 4 : L'introduction unilatérale de contingents (clause dite « clause de sauvegarde unilatérale ») ne sera pas soutenue par le PS.

A-13; Juso: Reformulation

Thèse 4 : Le PS va s'opposer bec et ongles à l'introduction unilatérale de contingents (clause dite « de sauvegarde »).

Motif : Nous ne nous contentons pas de ne pas soutenir le contingentement de façon passive, mais nous nous défendrons contre celui-ci avec force, car il contredit diamétralement une conception du monde internationaliste.

Proposition du Comité directeur: acceptation

Le Conseil fédéral a maintenant décidé de miser, dans une phase intermédiaire – jusqu'à ce qu'une solution consensuelle soit trouvée, sur ce que l'on appelle une « clause de sauvegarde unilatérale ». Une telle clause prévoirait toutefois, comme le Conseil fédéral l'a lui-même confirmé, une limite maximale (un plafond) et des contingents – donc des mesures quantitatives – et violerait donc l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). En réaction, l'UE pourrait envisager toute une série de mesures : ainsi, elle pourrait de son côté résilier toutes les Bilatérales I (clause dite « guillotine »), renoncer à la prolongation de l'accord sur la recherche Horizon 2020/Erasmus, ne plus vouloir d'adaptation des accords existants, également autoriser des violations des accords (p. ex. par des États de l'UE agissant à titre individuel), ériger de nouveaux obstacles en matière de commerce, approuver des règlements plus durs d'États tiers ou refuser de résoudre des questions spécifiques. La question consiste donc à savoir si et comment la collaboration pourra se poursuivre en ce qui concerne Schengen/Dublin. Sur le plan de la politique intérieure, les négociations des limites maximales (plafonds) et des contingents annuels généreraient toujours plus d'insécurité et d'agitation.

A-14; PS canton Grisons : complément premier paragraphe après dernière phrase

Sur le plan de la politique intérieure, les négociations des limites maximales (plafonds) et des contingents annuels généreraient toujours plus d'insécurité et d'agitation. Sur le plan de la politique extérieure, il faut s'attendre à rencontrer avec l'UE les problèmes mentionnés. De plus, une clause de sauvegarde unilatérale n'aurait en cas d'application pas de conséquences réelles sur l'immigration selon la libre circulation des personnes. Le Tribunal fédéral l'a récemment aussi clairement fait savoir en consignand dans un jugement du 26 novembre 2015 que les traités internationaux comme l'ALCP sont applicables tant qu'ils n'ont pas fait l'objet de nouvelles négociations ou qu'ils n'ont pas été dénoncés/résiliés. La clause de sauvegarde unilatérale va à contre-courant de la jurisprudence cohérente du Tribunal

fédéral. L'introduction d'une clause de sauvegarde unilatérale n'apporte donc que des inconvénients, sans limiter l'immigration. De plus, on invoque les « mesures d'urgence » prévues par l'ALCP pour les cas de rigueur ou les situations précaires. Si l'on se souvient du chômage en Suisse, on ne peut heureusement pas parler de cas comparables.

Le PS rejette l'idée d'une clause de sauvegarde. Elle n'est pas praticable, non libérale et conservatrice. Pour le PS, l'idée progressiste de la libre circulation des personnes n'est pas négociable.

Motif pour requêtes 11 et 14 : En acceptant l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse », la population votante a exprimé le souhait d'endiguer l'immigration. La résiliation des bilatérales n'était – contrairement à ce que demandait ECOPOP – pas un enjeu de la votation. Une résiliation de l'ALCP entre en ligne de compte pour le PS uniquement par l'intermédiaire d'un mandat populaire explicite, qui n'existe pas à ce jour. Toute autre façon de procéder serait une trahison/manipulation des droits populaires. La population votante devrait avoir le dernier mot tant pour l'acceptation que pour la résiliation des traités internationaux importants. L'affirmation selon laquelle la mise en œuvre à la lettre de l'art. Cst. 121a (introduction de contingents et priorité des travailleurs résidents) mènerait automatiquement à une dénonciation est fautive. Même du côté de l'UE, une législation de mise en œuvre de l'art. Cst. 121A ne mènerait pas à une résiliation automatique, en particulier si les tribunaux suisses continuaient d'appliquer l'ALCP, que l'on doit prendre pour base selon la jurisprudence valable jusqu'à présent.

L'introduction unilatérale d'une clause de sauvegarde n'est pas une solution pour le PS. C'est pourquoi il est très important – pour l'adoption d'un positionnement progressiste – que le PS soutienne la jurisprudence du Tribunal fédéral. Celui-ci stipule que le droit international passe avant le droit national ou/et que le premier ne perd sa validité qu'en cas de résiliation du traité international concerné. Le paragraphe dont on demande la suppression contredit cette jurisprudence. Toute autre option que celle qui consiste à soutenir clairement la position du Tribunal fédéral équivaut à une rupture de contrat institutionnelle par rapport à l'UE. Une rupture de contrat qui n'apporte aucun avantage effectif et une rupture que la Suisse ne peut pas se permettre à long terme. Les droits de la démocratie directe restent ici pleinement garantis, car la possibilité d'exiger une résiliation de l'ALCP reste ouverte à toutes les parties en tout temps. Selon le PS, c'est toutefois la population votante qui doit avoir le dernier mot dans chaque cas concernant une éventuelle résiliation.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif: La remarque importante sur la jurisprudence du Tribunal fédéral est mentionnée plus loin dans le papier. Comme le démontre clairement ce papier, le PS Suisse ne veut pas de suspension de la libre circulation, mais un renforcement de

la relation Suisse-UE. On peut percevoir dans les milieux européens qu'une introduction d'une clause de sauvegarde unilatérale irait à l'encontre de l'accord de libre circulation des personnes (article 13 ALCP « *Stand still* » : Les parties contractantes s'engagent à ne pas adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard des ressortissants de l'autre partie dans les domaines d'application du présent accord.)

Thèse 5 : Une mise en oeuvre eurocompatible de l'art. 121a Cst. peut être effectuée très simplement – et avec des avantages pour toute la population – **par des réformes intérieures**, axées sur la protection des salaires et la promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène.

A-15; PS du canton d'Argovie : Reformulation thèse 5

Nouveau: Le PS souligne sa conviction que l'adoption de l'Art. 121a était une erreur. Une mise en œuvre nuirait aux habitant-e-s de ce pays. Des réformes internes du marché du travail, comme l'extension de la protection des salaires, le renforcement des droits syndicaux et la continuation de la promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène, sont de toute façon très attendues depuis longtemps.

Motif : C'est au PS qu'il incombe de proposer une solution judicieuse pour un article constitutionnel stupide.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Le PS insiste sur sa conviction que l'adoption de l'article 121a était une erreur. Une mise en œuvre à la lettre nuirait aux habitant-e-s de ce pays. C'est pour cela que le PS a exigé très tôt une application au travers de réformes internes du marché du travail, qui se font cependant toujours attendre, comme l'extension de la protection des salaires, le renforcement des droits syndicaux et la continuation de la promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène.

Motif: Dans ses prises de position, le PS Suisse ne s'est jusqu'à présent pas exprimé fondamentalement contre une mise en œuvre de l'art. 121a Cst.. Il a par contre, de façon cohérente, exigé une mise en œuvre eurocompatible. Et ce aussi dans le respect d'une décision démocratique de la population votante, alors que nous avons mis en évidence la contradiction et l'incohérence de l'art. 121a Cst. avec d'autres traités internationaux et décisions précédentes de la population votante.

A-16; PS canton de Neuchâtel: Suppression et ajout

Une mise en oeuvre eurocompatible de l'art. 121a Cst peut être effectué très simplement – et avec des avantages pour toute la population – par des réformes intérieures, axées sur la protection des salaires et la promotion du potentiel de main-

d'œuvre indigène: mieux protéger les salaires en étendant les CCT de force obligatoire, renforcer les mesures d'accompagnement en augmentant notamment les pouvoirs et les moyens octroyés aux commissions tripartites et étendre les mesures de réinsertion professionnelle. La promotion du potentiel de main-d'œuvre indigène est essentielle.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif: nous renvoyons à l'acceptation modifiée de l'A-15 du PS du canton d'Argovie.

Le PS a exigé très tôt la mise en œuvre de l'art. 121a sur les réformes¹ – ce qui nous importe en premier lieu est la protection réelle et efficace du salaire et la préservation des places de travail. La Confédération doit lutter contre le *dumping* salarial et empêcher que les travailleurs plus âgés soient exclus du marché du travail. D'un autre côté, les vies familiale et professionnelle doivent enfin être plus conciliables, de façon à ce que le potentiel de main-d'œuvre indigène soit mieux mis à profit et que les femmes, en particulier, ne soient pas tenues à l'écart du marché du travail. C'est aussi ce que vise le fait d'exiger que l'on investisse davantage dans la formation de la main-d'œuvre propre au pays.

A-17; PS canton Tessin : Complément ajouté au paragraphe

Le PS a exigé très tôt la mise en œuvre de l'art. 121a sur les réformes – ce qui nous importe en premier lieu est la protection réelle et efficace du salaire et la préservation des places de travail. La Confédération doit lutter contre le dumping salarial, empêcher que les travailleurs plus âgés ne soient exclus du marché du travail et introduire de nouvelles mesures garantissant l'égalité de salaire entre femmes et hommes. D'un autre côté, la vie familiale et la vie professionnelle doivent enfin être plus facilement conciliables, de façon que le potentiel de main-d'œuvre indigène soit mieux mis à profit et que les femmes, en particulier, ne soient pas tenues à l'écart du marché du travail. C'est aussi ce que vise le fait d'exiger que l'on investisse davantage dans la formation de la main-d'œuvre vivant (déjà) dans le pays.

Motif : En Suisse, les femmes gagnent en moyenne 16,5% de moins que leurs collègues masculins. Cette différence salariale, plus marquée dans les branches particulièrement compétitives (par exemple dans le domaine financier), est démotivante pour les femmes qui souhaiteraient faire carrière et elle a de lourdes conséquences sur leur revenu, non seulement pendant l'exercice de leur activité lucrative, mais aussi lorsqu'elles partent à la retraite. Si nous voulons promouvoir la main-d'œuvre féminine, nous devons éliminer cette inégalité.

¹ Voir à ce sujet le concept complet de mise en œuvre du PS http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/umsetzungskonzept_zu_art.121a_bv_de_bereinigt_nach_dv_0.pdf

Proposition du Comité directeur: acceptation

A-18; PS du canton d'Argovie : Insertion d'une nouvelle phrase

Nouveau : « ... tenues à l'écart du marché du travail. » En fait enfin aussi partie la suppression des obstacles qui empêchent l'accès rapide au marché du travail pour les requérants d'asile, pour les personnes admises à titre provisoire et pour les réfugiés. « C'est aussi ce que vise ... »

Proposition du Comité directeur: acceptation

A-19; PS du canton du Tessin : Complément

... C'est aussi ce que vise le fait d'exiger que l'on investisse davantage dans la formation de la main-d'œuvre vivant (déjà) dans le pays. Pour lutter contre les effets négatifs de la libre circulation, il faut aussi renforcer les mesures de protection de l'environnement, en prenant en compte dans une mesure particulière le trafic des pendulaires dans les régions frontalières et la promotion corrélative de la mobilité publique.

Motif : Dans les régions frontalières, la libre circulation a entraîné une nette augmentation du trafic des pendulaires, ce qui doit être combattu par une promotion de la mobilité publique et par d'autres mesures, afin de limiter l'utilisation des moyens de transport privés.

Proposition du Comité directeur: acceptation

Le PS est aussi prêt à examiner une « approche *bottom-up* » pour l'introduction de mesures d'accompagnement. Il est ici question de lutter d'abord de façon ciblée dans des branches particulièrement concernées (affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne ou des baisses de salaires supérieures à la moyenne) contre le *dumping* salarial et les violations des conditions de travail en vigueur. Des mesures adéquates pourraient ensuite être étendues au niveau régional, puis à tout le pays si la situation ne s'améliorait pas dans les branches concernées. Le but des mesures d'accompagnement (que le PS souhaiterait aussi étendre à d'autres domaines que le marché du travail, notamment au marché du logement) est de contribuer au fait que l'utilité économique de la libre circulation des personnes profite à toutes et tous et que les éventuels effets collatéraux négatifs ne doivent pas être supportés par les plus faibles. Des mesures d'accompagnement fortes

permettent d'éviter les restrictions quantitatives de la libre circulation et, donc, la mise en péril des relations bilatérales avec l'UE².

Ici, le PS Suisse ne fait pas fausse route, comme le démontre aussi la toute récente initiative de la Commission européenne, qui au début du mois de mars présentait ses propositions de réforme pour la directive sur le détachement de l'UE. La commissaire chargée des affaires sociales de l'UE compétente, Marianne Thyssen, expliquait à ce sujet : « si nous ne veillons pas à ce que dans le marché intérieur aient cours des conditions de concurrence équitables, nous perdrons le soutien des citoyens. » Elle exigeait qu'à l'échelle européenne, la formule « **Salaires égaux pour un travail de valeur égale au même endroit** » soit appliquée – indépendamment du fait de savoir si une personne habite dans un pays ou si elle est détachée d'un autre pays. Ce serait très équitable pour les entreprises, car les mêmes conditions-cadres sont valables pour toutes les entreprises et plus personne n'est exposé (sur son propre marché) à la concurrence déloyale pratiquée par des fournisseurs en provenance d'autres États et dont les coûts seraient peu élevés.

Thèse 6 : Avec la formule « Salaires égaux pour un travail de valeur égale au même endroit », la Commission européenne, à Bruxelles, appuie l'exigence du PS Suisse selon laquelle l'acceptation de la libre circulation des personnes passe par des mesures d'accompagnement et la lutte contre le dumping salarial.

A-20; PS canton Tessin : Complément thèse 6

Avec la formule « Un salaire égal pour un travail égal au même endroit », la Commission européenne, à Bruxelles, appuie l'exigence du PS Suisse selon laquelle seules des mesures d'accompagnement et la lutte contre le dumping salarial garantissent l'acceptation de la libre circulation des personnes ainsi que le soutien possible à une éventuelle votation sur l'évolution (à venir) de la voie bilatérale.

Motif : La requête supplémentaire relative à la thèse 6, qui est en accord avec la feuille de route du PS, est une conséquence des décisions prises lors de la conférence cantonale du PS Tessin qui s'est déroulée en juin 2015. Pour le PS Tessin, il est indispensable de renforcer les mesures d'accompagnement. Sans renforcement réel et efficace de ces mesures, il sera difficile d'obtenir un Oui du peuple à la libre circulation et à la voie bilatérale.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Avec la formule « Salaires égaux pour un travail de valeur égale égal au même endroit », la Commission européenne, à Bruxelles, appuie l'exigence du PS Suisse selon laquelle l'acceptation de la libre circulation des personnes passe par des mesures d'accompagnement et la lutte contre le dumping salarial. Enfin, le con-

² Voir aussi « La Suisse peut faire mieux! Paquet de réformes pour de meilleures conditions de vie » (2015) http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/150611_reformpaket_lebensbedingungen_sp_1.pdf

cept de libre circulation des personnes doit également pouvoir résister à toute nouvelle votation à venir.

Motif: Le CD accepte volontiers la requête et propose une formulation légèrement différente

À la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. est finalement aussi lié le protocole sur la Croatie, qui prévoit l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. Ce protocole a certes été signé par le Conseil fédéral, mais il n'a pour l'heure pas été ratifié. Cela s'explique par les discussions en cours à propos du maintien de l'accord sur la recherche Horizon 2020, qui est d'une importance cruciale pour la place scientifique et de recherche suisse. Sitôt qu'une solution consensuelle sur la mise en œuvre de l'art. 121a aura été trouvée avec l'UE, la Suisse pourra aussi ratifier le protocole sur la Croatie.

Thèse 7 : *Une mise en œuvre rapide, eurocompatible de l'art. 121a Cst. permet au Conseil fédéral de ratifier immédiatement le protocole sur la Croatie et de maintenir ainsi l'accord sur la recherche Horizon 2020.*

Défendre Schengen, développer Dublin

A-21; Comité directeur: modification du titre

Nouveau: Sauvegarder Schengen, adapter Dublin

Proposition du Comité directeur: acceptation

Thèse 8 : *Le PS s'engage pour le maintien de l'accord de Schengen et pour une révision de l'accord de Dublin.*

A-22; PS canton du Vaud: Reformulation thèse 8

« Le PS s'engage pour le maintien de l'accord de Schengen concernant son volet de libre circulation et pour une révision de l'accord de Dublin ».

Commentaire : le PSV estime que certains aspects de Schengen sont à dénoncer : tout le volet Frontex et l'accord entre la Turquie et l'UE ne sont pas acceptables. Il est donc essentiel de préciser cela dans la thèse 8 et d'ajouter que nous soutenons l'accord de Schengen concernant son volet de libre circulation.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Nouveau : *Dans le cadre de l'accord de Schengen, le PS s'engage en particulier pour le maintien de la libre circulation des personnes au sein de l'Europe et s'engage pour une révision de l'accord de Dublin.*

L'Europe n'est actuellement pas en mesure de trouver des réponses communes à la crise migratoire. La Suisse est une partie de cette Europe du fait de son adhésion à Schengen et à Dublin. L'accord de Schengen, qui prévoit la réintroduction limitée dans le temps de contrôles aux frontières, fonctionne. Il garantit à la Suisse son intégration dans le système d'information européen de Schengen et garantit la liberté de mouvement à l'intérieur de l'Europe, ce que le PS veut maintenir. Schengen est d'une importance cruciale pour le secteur du tourisme également. La communauté des visas avec l'UE, notamment, est une condition *sine qua non* pour le succès de cette importante branche économique.

A-23; Juso: Reformulation

L'Europe n'est actuellement pas en mesure de trouver des réponses communes à la crise migratoire.

Nouvelle formulation: La crise politique qui sévit en Europe ne lui permet pour l'heure ni d'offrir sa protection aux réfugiés ni de lutter contre les causes de l'exode.

Motif : *Ce que l'on appelle la crise migratoire est en premier lieu une crise politique en Europe. C'est l'Europe qui ne parvient pas à trouver des réponses communes dans sa gestion des personnes qui empruntent les chemins de l'exode. Cette « crise » n'est pas causée par les migrant-e-s eux-mêmes/elles-mêmes, mais par la situation politique et économique qui prévaut dans leurs pays d'origine respectifs. Cette situation est encore compliquée par une politique européenne qui fait passer l'exportation d'armes vers le Proche-Orient et le Moyen-Orient avant les efforts pour la paix et la démocratie. C'est l'Europe elle-même qui est en premier lieu responsable de pratiquer une politique de paix axée sur les situations plutôt que d'aggraver encore davantage la situation en provoquant une « crise migratoire ».*

Proposition du Comité directeur: acceptation

L'accord de Dublin doit en revanche être révisé. Il est fondé sur le principe d'une politique d'asile harmonisée à l'échelle européenne. Jusqu'à présent, seules ont toutefois pu être élaborées des règles communes pour le premier pays d'accueil. Il est urgent que l'UE et la Suisse développent des structures d'enregistrement communes et instaurent une clé de répartition. En outre, l'harmonisation des procédures d'asile, de la pratique de l'accueil et des conditions d'accueil est indispensable.

A-24; PS canton Argovie: Insertion

Insérer: En outre, l'harmonisation des procédures d'asile, la fixation de normes respectueuses de la dignité humaine pour l'accueil, le placement/l'hébergement et la prise en charge des réfugié-e-s, ainsi que l'harmonisation de la pratique de l'accueil et des conditions d'accueil sont indispensables.

Proposition du Comité directeur: acceptation

A-25; PS canton Neuchâtel : *Complément*

En attendant la révision satisfaisante de l'accord de Dublin, le PSS demande la suspension du renvoi automatique « Dublin » vers des Etats qui ne garantissent pas des procédures d'asile équitables et le respect des droits fondamentaux.

Proposition du Comité directeur: acceptation

Les accords d'association sur Schengen et Dublin conclus avec la Suisse sont couverts par les Bilatérales II, si bien qu'une fin de l'accord sur la libre circulation des personnes n'entraînerait pas leur résiliation automatique. Toutefois, le Conseil européen a expliqué que l'introduction de contingents d'immigration remettrait en question l'association de la Suisse à Schengen et à Dublin.

Nouveaux accords bilatéraux

Pour ce qui concerne la conclusion de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, le PS Suisse s'est montré ouvert à la signature d'autres accords importants, sitôt que le blocage actuel qui paralyse les relations serait surmonté. Ainsi, il appelle de ses vœux la participation complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, au programme de formation Erasmus+ et au programme Europe créative, duquel font partie, entre autres, les programmes de l'UE sur la culture et le programme MEDIA (qui vise à encourager le développement du secteur de l'industrie audiovisuelle européenne). Le PS soutient aussi l'extension de la participation sectorielle au marché intérieur et la conclusion de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières. Le PS se réserve toutefois sans équivoque la possibilité de procéder à l'évaluation définitive de chaque accord sectoriel lorsque les résultats finaux des négociations seront disponibles. En ce moment, la pression sur la conclusion de nouveaux accords est toutefois faible. La branche financière est divisée en « grandes banques » et « banques nationales » (voir accord sur les services financiers). En ce qui concerne l'accord dans le domaine de l'électricité, la Suisse devrait se prononcer pour l'ouverture complète du marché (aussi aux ménages privés), une décartellisation d'envergure des exploitants du réseau ou une dissolution des contrats à long terme (parfois encore en vigueur) passés avec des centrales nucléaires françaises. La branche elle-même est donc ici aussi en désaccord. Un accord dans le domaine de l'électricité augmenterait certes l'efficacité des échanges transfrontaliers d'électricité, mais il n'est pas déterminant pour l'accès au marché. Le PS rejette toutefois la poursuite de l'ouverture du marché aux ménages privés.

On doit bien avoir à l'esprit ceci : plus le nombre d'accords sectoriels que la Suisse appelle de ses vœux est grand, plus l'UE se montrera insistante lorsqu'elle exigera un cadre institutionnel adéquat de son point de vue à elle.

A-26; A. Blättler et al.: *Suppression partie chapitre « Nouveaux accords bilatéraux »*

Pour ce qui concerne la conclusion de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, le PS Suisse s'est montré ouvert à la signature d'autres accords importants sitôt que le blocage actuel qui paralyse les relations serait surmonté. Ainsi, il appelle de ses vœux la participation complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, au programme de formation Erasmus+ et au programme Europe créative, duquel font partie, entre autres, les programmes de l'UE sur la culture et le programme MEDIA (qui vise à encourager le développement du secteur de l'industrie audiovisuelle européenne). Le PS soutient aussi l'extension de la participation sectorielle au marché intérieur et la conclusion de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières. ... Le PS rejette toutefois la poursuite de l'ouverture du marché aux ménages privés.

On doit bien avoir à l'esprit ceci : plus le nombre d'accords sectoriels que la Suisse appelle de ses vœux est grand, plus l'UE se montrera insistante lorsqu'elle exigera un cadre institutionnel adéquat de son point de vue à elle.

Motif : *Ces considérations sur de possibles futurs accords sectoriels relatifs au marché intérieur pour l'électricité, l'énergie, la chimie et les prestations financières n'ont rien à voir avec un positionnement du SPS dans le cadre de relations stables et harmonieuses avec l'UE, mais devraient faire l'objet de discussions dans le contexte des champs politiques correspondants, autrement dit dans les papiers de position qui concernent les thèmes de l'énergie, de la politique de libre-échange et de la façon de se positionner par rapport à la place financière suisse. Au début de la feuille de route, il est écrit qu'il y a dans l'UE des erreurs néo-libérales également. Signer des accords sur ces thèmes avec l'UE n'est pas la préoccupation du PS Suisse, en tout cas pas sur le principe, mais la préoccupation d'autres acteurs politiques. C'est à eux qu'incombe la tâche de les défendre. Discuter ici de tels accords avec tous leurs problèmes, sans le contexte nécessaire (relatif à ces thèmes), entraîne dans notre base une attitude plutôt négative à l'égard de l'UE. En fin de compte, cette discussion n'est ici tout simplement pas nécessaire, car la pression de la politique intérieure qu'implique le fait d'obtenir de tels accords est actuellement petite (comme mentionné).*

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif: La question des accords sectoriels devrait être mentionnée dans ce papier. Le CD est par contre prêt à accepter la requête subsidiaire A-27 (voir plus loin).

A-27: A. Blättler et al.: Requête subsidiaire : autre formulation

Requête subsidiaire pour le cas où les délégué-e-s préféreraient garder dans cette feuille de route ces considérations sur les possibles futurs accords sectoriels relatifs à l'énergie et aux prestations financières :

Pour ce qui concerne la conclusion de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, le PS Suisse s'est montré ouvert à la signature d'autres accords importants sitôt que le blocage actuel qui paralyse les relations serait surmonté. Ainsi, il appelle de ses vœux la participation complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, au programme de formation Erasmus+ et au programme Europe créative, duquel font partie, entre autres, les programmes de l'UE sur la culture et le programme MEDIA (qui vise à encourager le développement du secteur de l'industrie audiovisuelle européenne). Sur le fond, le PS est aussi ouvert à la possible extension de la participation sectorielle au marché intérieur et à la négociation de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières. Le PS se réserve toutefois sans équivoque la possibilité de procéder à l'évaluation définitive de chaque accord sectoriel lorsque les résultats finaux des négociations seront disponibles. En ce moment, la pression sur la conclusion de nouveaux accords est toutefois faible. La branche financière est divisée en « grandes banques » et « banques nationales » (voir accord sur les services financiers). En ce qui concerne l'accord dans le domaine de l'électricité, la Suisse devrait se prononcer pour l'ouverture complète du marché (aussi pour les ménages privés), une décartellisation d'envergure des exploitants du réseau ou une dissolution des contrats à long terme (parfois encore en vigueur) passés avec des centrales nucléaires françaises. La branche elle-même n'est donc, ici aussi, pas unanime. Un accord dans le domaine de l'électricité augmenterait certes l'efficacité des échanges transfrontaliers d'électricité, mais il n'est pas déterminant pour l'accès au marché. Le PS rejette toutefois une ouverture plus poussée du marché pour les ménages privés. Fondamentalement, il faut avoir conscience de ceci : plus le nombre d'accords sectoriels que la Suisse appelle de ses vœux est grand, plus l'UE se montrera insistante lorsqu'elle exigera un cadre institutionnel adéquat de son point de vue à elle.

Motif : Comme le mettent clairement en lumière les phrases réductrices figurant ci-dessous, le PS ne soutient pas sur tous les points/sans réserve l'extension de la participation sectorielle au marché intérieur ni la conclusion de nouveaux accords pour l'électricité, l'énergie, la chimie (REACH) et les prestations financières, mais seulement sous certaines conditions. En toute logique, la première phrase doit être modifiée en conséquence.

Proposition du Comité directeur: acceptation

A-28 ; PS canton de Vaud : ajout à la fin de chacun des paragraphes.

«De manière générale, le parti socialiste s'opposera et combattra tout nouvel accord avec l'Union européenne qui met en danger ou qui affaiblit la sécurité de l'approvisionnement, la qualité des prestations publiques à la population et l'ouverture de secteurs publics au domaine marchand. »

Commentaire : les accords avec l'UE ne doivent en aucun cas affaiblir le service public et les services à la population, ni forcer à des privatisations non souhaitables (électricité, etc.).

Proposition du Comité directeur: acceptation

IV. Un accord-cadre institutionnel : une étape incontournable

Un pas de plus vers l'intégration est pour la Suisse indispensable et important. La voie bilatérale ne peut pas être maintenue sous la forme actuelle et la conclusion de nouveaux accords est pour l'heure bloquée. Chaque accord prévoit en outre une solution qui lui est propre pour la reprise du droit européen, de l'interprétation des normes ou de la façon d'agir en cas de conflit. Il est donc dans l'intérêt de la Suisse et de l'UE de trouver un accord-cadre qui puisse répondre à ces questions sur le plan universel et non sur le plan sectoriel.

Thèse 9 : Un accord-cadre institutionnel est indispensable pour le développement des accords bilatéraux. Le PS soutiendra cet accord s'il garantit le maintien de la protection des travailleurs obtenue, ainsi que l'offre du service public, et s'il permet une participation raisonnable de la Suisse au développement du droit européen.

Il n'appartient toutefois pas au PS de faire de la publicité pour un tel accord. L'UE doit expliquer clairement pourquoi elle a besoin d'une garantie institutionnelle de ce genre.

Du point de vue PS se posent trois questions essentielles:

A-29; PS canton de Vaud : modifier l'ordre des trois questions principales

« le maintien et le développement des mesures d'accompagnement » doit être la priorité.

Proposition du Comité directeur: acceptation

1. **La souveraineté :** des adaptations du droit européen sont aujourd'hui intégrées dans l'ordre juridique interne de manière volontaire par la Suisse (reprise autonome). Une reprise automatique ou dynamique du droit européen poserait la question de l'exercice

de la souveraineté de la Suisse de manière assez similaire. Il n'est pourtant pas raisonnable de figer les accords et d'ignorer l'évolution du droit européen. La seule voie raisonnable consiste à obtenir de l'Union un droit de participation qualifié à l'élaboration des normes, assortie d'un opting out dans les cas pour lesquels de nouvelles dispositions seraient inacceptables pour notre pays.

2. **Règlement des différends :** avec ce concept et la lutte contre les « juges étrangers (ainsi nommés) », la droite veut nous imposer une discussion biaisée. Lorsqu'il s'agit d'interpréter le droit européen stricto sensu, il est logique de faire appel à la Cour de Justice de l'UE (CJUE). S'il s'agit d'interpréter le texte d'accords bilatéraux, nous pouvons accepter que la Cour de justice s'y emploie. La présence – ou non – d'un-e juge suisse parmi les juges de la Cour n'est pas déterminante.

A-30; PS canton Neuchâtel: Reformulation point 2

Il y a contradiction entre les points 2 et 3. Une juridiction unilatérale, comme proposé au point 2, ne permet pas les mesures proposées au point 3. Si l'accord cadre institutionnel est nécessaire, le règlement des différends pose problème et le PSN propose :

S'il s'agit d'interpréter le texte d'accords bilatéraux, ~~nous pouvons accepter que la Cour de justice s'y emploie. La présence — ou non — d'un juge suisse parmi les juges de la Cour n'est pas déterminante.~~ une Cour de justice composée de juges européens et suisse(s) s'y emploie.

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif: le CD ne voit pas de contradiction fondamentale. Dans la négation d'un accord-cadre institutionnel avec l'UE, nous devons nous assurer que la jurisprudence de la CJUE ne puisse pas affecter les mesures complémentaires en Suisse. D'où la formulation : une reprise de la jurisprudence de la Cour en matière de droit collectif du travail, en particulier, doit être exclue.

3. **Le maintien et le développement des mesures d'accompagnement :** pour le PS, la vraie question porte sur le maintien des normes actuelles de droit du travail, y compris des mesures d'accompagnement. Celles-ci ne sauraient être remises en question par un accord institutionnel. Une reprise de la jurisprudence de la Cour en matière de droit collectif du travail, en particulier, doit être exclue. Les toutes dernières propositions de la Commission européenne montrent que cela ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable.

Si un accord-cadre éventuel trouve des réponses satisfaisantes à ces trois questions principales, le PS se prononcera en faveur de l'accord. Cette étape implique toutefois une nette perte de souveraineté. Elle doit être reliée impérativement à un objectif à long terme à visée stratégique.

V. L'étape suivante : un accord multilatéral avec un « EEE 2.0 »

Thèse 10 : L'intégration européenne de la Suisse doit à long terme se détacher du cadre bilatéral, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aller dans la direction d'un accord global et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. Cela peut se faire sous la forme d'une adhésion à un EEE 2.0. Une telle étape doit être considérée comme une stratégie proactive qui renforce encore davantage la collaboration entre la Suisse et l'UE.

Une fois que la Suisse aura conclu un accord permettant d'appliquer sans friction la libre-circulation des personnes, qu'elle aura un accord-cadre qui garantit la reprise du droit européen et une série d'accords sur l'accès au marché, que des collaborations dans le domaine migratoire, culturel, scientifique seront convenues, elle devra bien constater qu'elle sera mieux intégrée à l'UE que plusieurs de ses États membres. À une différence près : elle n'est pas à table lorsque les décisions les plus importantes seront prises. Elle se contentera d'exprimer son avis, puis de constater – et d'appliquer – les options décidées par les organes de l'UE. C'est une position intenable en matière de souveraineté. La question de l'adhésion devrait dès lors en toute logique se poser. Compte tenu toutefois des difficultés actuelles de l'UE, des carences dans sa pratique démocratique, et du scepticisme que provoquent les institutions européennes dans de larges parts de l'opinion publique, en Suisse comme ailleurs, la perspective d'une adhésion à moyen terme n'est pas réaliste.

Pour le PS Suisse, une simple construction bilatérale, sans vision ni dynamisme propre, n'est pas satisfaisante à moyen terme. La Suisse doit envisager le développement d'un « EEE 2.0 », qui regrouperait d'une part les États qui ne sont pas membre de l'UE et qui désirent disposer d'un cadre de coopération mieux structuré qu'une centaine d'accords épars et, d'autre part, des États européens qui n'entendent plus suivre le rythme imposé par les organes bruxellois.

Nous parlons d'un « EEE 2.0 » pour que ce soit bien clair que la situation aussi bien du côté de l'UE que de celui de l'EEE/AELE est aujourd'hui complètement différente de 1992. Il est possible qu'après une sortie de la Grande-Bretagne et un renforcement de l'intégration dans le cercle des pays de la zone euro un modèle à trois cercles se forme : au centre il y aurait les pays de la zone euro, autour les pays membres de l'UE et autour de ceux-ci les pays de l'EEE. Dans l'éventualité de la concrétisation du « Brexit », la Grande-Bretagne pourrait bien chercher à appartenir au dernier cercle. Dans une telle constellation la Suisse tomberait dans une quatrième catégorie. De là vient la proposition d'appartenir au moins au troisième cercle. Ainsi, la Suisse aurait pour la première fois un rapport multilatéral avec l'UE.

Du point de vue de la souveraineté, une adhésion à un EEE nouvellement défini devrait être comprise comme une étape de plus vers l'intégration après la conclusion d'un accord-cadre institutionnel et non comme une alternative à l'adhésion. La Suisse pourrait conserver son indépendance du point de vue de la politique commerciale extérieure ainsi qu'une

politique monétaire, budgétaire et fiscale indépendante. L'ampleur du pouvoir de codécision politique au sein de l'EEE serait toutefois toujours nettement limitée comparativement au pouvoir codécisionnel que garantirait une adhésion à l'UE, car les règles du marché intérieur de l'UE sont définies dans leur intégralité par l'UE. Cela permettrait par contre de négocier une forte participation au « *decision shaping* ». Toutefois, ici non plus, « *decision shaping* » n'est pas égal à « *decision making* ».

A-31; A. Blättler et al.: Suppression de tout le chapitre

Motif :

1. *Lier linguistiquement cette feuille de route avec l'une des plus grandes défaites de la politique européenne est tout sauf judicieux.*
2. *La formulation (au début) « Une fois que la Suisse aura conclu un accord permettant d'appliquer sans friction la libre-circulation des personnes, qu'elle aura un accord-cadre qui garantit la reprise du droit européen et une série d'accords sur l'accès au marché, que des collaborations dans le domaine migratoire, culturel, scientifique seront scellées, elle devra bien constater qu'elle sera mieux intégrée à l'UE que plusieurs de ses États membres. » fait, en termes de politique intérieure, le jeu de ceux qui veulent isoler encore davantage la Suisse de l'UE. Ils vont répondre à cela : c'est justement pour cela que nous ne voulons pas d'accord-cadre garantissant la reprise du droit européen !*
3. *Comme cela est écrit dans le papier, l'UE s'est considérablement transformée depuis 1992. Cette évolution s'est faite de façon dynamique en fonction des défis qu'il a fallu relever. Demander maintenant une nouvelle construction de l'EEE serait du point de vue diplomatique une tâche extrêmement difficile pour la politique extérieure de la Suisse, qui l'occuperait pendant une longue période. On peut vraiment se demander s'il est dans l'intérêt du PS Suisse d'exiger cela. Nous souhaitons toutefois, comme cela figure à plusieurs endroits dans ce papier, que la Suisse puisse justement participer aux décisions (decision-making) et pas seulement participer au façonnement du droit de l'UE (decision-shaping). Et nous voulons cela pour des raisons démocratiques et non, comme cela est évoqué dans la première phrase du deuxième paragraphe, avant tout pour notre propre intérêt. Si la Suisse reprend simplement le droit de l'UE, sans pouvoir participer à son façonnement, et qu'elle s'imagine en plus qu'elle est ici plus souveraine, cela est hautement problématique du point de vue démocratique. Cela n'est pas seulement insatisfaisant pour le PS. La planification d'un tel niveau intermédiaire entre accord-cadre et adhésion comporte nécessairement le risque que l'adhésion s'éloigne encore (bien) davantage. Et cela n'est pas dans notre intérêt.*

4. *Du point de vue de la politique extérieure, les chances de réalisation d'un tel EEE 2.0 reposent pour une large part sur divers postulats couplés à des conditions très strictes, p. ex. qu'un Brexit puisse se produire et que la dynamique d'intégration à l'UE puisse ensuite être grandement modifiée. Cela a un caractère hautement spéculatif: Tous les grands partis du Royaume-Uni sont contre un Brexit et il reste, du moins actuellement, plus probable qu'un référendum à ce sujet soit rejeté et non accepté.*

A-32: PS canton Neuchâtel : *Suppression et report de tout le chapitre V (thèse 10) pour le Congrès des 3 et 4 décembre 2016*

Le PSN refuse cette thèse. Le PSN estime que cette thèse devrait être traitée lors du Congrès de décembre ou d'un Congrès ultérieur. Elle dépend de trop d'hypothèses ouvertes aujourd'hui et l'importance de la thématique mérite que le sujet soit soumis à un Congrès.

Le traitement de cette thèse est renvoyé au Congrès de décembre ou à un Congrès ultérieur.

Proposition du Comité directeur au sujet de A-31 et A-32: rejet

Motif : Dans le chapitre V, il s'agit d'une proposition-clé de ce papier : la question déterminante de savoir ce qui se passera après la mise en œuvre de l'art 121a Cst.. Est-ce qu'un accord-cadre institutionnel constitue la prochaine étape ? Est-ce suffisant pour le PS Suisse ? Sommes-nous prêts à rassembler toute notre énergie en matière de politique européenne pour un contrat-cadre ? Cette thèse repose sur le fait que la prochaine étape en matière de politique européenne de la Suisse doit être un pas vers une relation multilatérale. Nous plaidons, avec cette revendication de l'EEE 2.0, pour une étape intermédiaire réalisable avant l'adhésion. Celle-ci reste notre objectif stratégique, même si nous ne pouvons vraisemblablement pas y aspirer opérationnellement pour le moment. La faisabilité d'une adhésion à l'EEE n'est en aucune façon dépendante du « Brexit ». Au contraire : nous espérons que le « Brexit » n'aboutisse pas. L'EEE est une réalité : à la différence de la situation de 1992, tout citoyen ou toute citoyenne peut aujourd'hui, avec une courte excursion à Vaduz, se faire sa propre représentation du fonctionnement de l'EEE. Après près de 25 ans, nous avons assez d'expérience pour pouvoir encore une fois examiner cette alternative de façon réaliste. Nous sommes convaincus qu'avec une adhésion de la Suisse à l'EEE, ce dernier évoluerait.

Ce qui est certain est qu'il y a une plus grande chance d'influencer le droit Européen dans l'EEE que dans le cadre d'un accord-cadre.

Concernant A-32 (report): la proposition-clé d'une adhésion à l'EEE 2.0 doit entrer maintenant déjà en discussion et pas seulement dans huit mois au Congrès. En ef-

fet, nous nous trouvons maintenant à un carrefour important concernant la politique européenne. La question de savoir comment continuer après la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. doit donc être posée et résolue maintenant.

A-33; PS60+: Reformulation, ajout, suppression

*Thèse 10 : **L'intégration européenne de la Suisse doit à long terme se détacher du cadre bilatéral**, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aller dans la direction d'un accord global et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. L'adhésion à l'UE a donc un sens et elle est pressante. Une étape intermédiaire peut consister à tester un EEE 2.0. Cela peut se faire sous la forme d'une adhésion à un EEE 2.0. Une telle étape doit être considérée comme une stratégie proactive qui renforce encore davantage la collaboration entre la Suisse et l'UE.*

Texte : ... Du point de vue de la souveraineté, cette situation est intenable. En toute logique, la question d'une adhésion ~~doit~~ se poser. Vu les problèmes actuels, c'est la seule solution. Compte tenu toutefois des difficultés actuelles de l'UE, des carences dans sa pratique démocratique, et du scepticisme que provoquent les institutions européennes dans de larges parts de l'opinion publique, en Suisse comme ailleurs, la perspective d'une adhésion à moyen terme n'est pas réaliste.

Pour le PS Suisse, ~~une simple construction bilatérale, sans vision ni dynamisme propre, n'est pas satisfaisante à moyen terme. À titre d'étape intermédiaire vers une adhésion à l'UE, la Suisse doit envisager le développement d'un « EEE 2.0 » qui regrouperait, d'une part, les États qui ne sont pas membre(s) de l'UE et qui désirent disposer d'un cadre de coopération mieux structuré qu'une centaine d'accords épars et, d'autre part, des États européens qui n'entendent plus suivre le rythme imposé par les organes bruxellois.~~

Motif : Toute l'argumentation de la feuille de route du Comité directeur démontre que pour la Suisse, la stratégie des accords bilatéraux représente un modèle voué à l'échec et que seule une adhésion à l'UE peut avoir un sens. « En toute logique, la question d'une adhésion doit se poser » figure par conséquent aussi dans la feuille de route. Le modèle « patchwork » de nombreux accords particuliers, les accords institutionnels encore non existants, la vulnérabilité du modèle global due à des actions politiques isolées, ce que l'on appelle l'« adaptation autonome à la législation européenne » (qui signifie avant tout adaptation/reprise et peu d'autonomie), l'exclusion des processus décisionnels au sens propre, etc., sont dans les faits intenable du point de vue de la souveraineté de notre pays. Le Comité directeur renonce toutefois, eu égard à l'« opinion publique », à aspirer à l'adhésion à titre prioritaire. Cela constitue un acte sournois sans courage et indigne de la part de la plus

importante force politique constructive active en Suisse. La construction d'un EEE 2.0 est certes une création intellectuelle intéressante, elle reste toutefois très vague dans sa conception concrète, totalement incertaine/précaire dans sa faisabilité/viabilité politique et ne supprime d'aucune manière le manque de pouvoir de codécision. Pour des catégories de la population, l'idée est relativement incompréhensible et reste sans force de mobilisation. Elle ne peut de ce fait être envisagée que comme étape intermédiaire provisoire.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Thèse 10 nouveau: **L'intégration européenne de la Suisse doit à long terme se détacher du cadre bilatéral**, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aller dans la direction d'un accord global et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. Une étape intermédiaire peut consister à tester un EEE 2.0. Une telle étape doit être considérée comme une stratégie proactive qui renforce encore davantage la collaboration entre la Suisse et l'UE. L'adhésion reste l'objectif du PS Suisse.

Tous les autres changements peuvent être acceptés sans les suppressions.

Motif: voir plus haut. On ne peut cependant pas parler « d'acte sournois sans courage ». Exiger maintenant une adhésion à l'UE serait un acte certes courageux, mais politiquement vain et voué à l'échec. S'il s'avère que l'UE est en ce moment dans une situation très difficile et se trouve dans une crise institutionnelle interne, il n'est pas logique de demander une adhésion. A quelle UE voulons-nous donc adhérer? A une UE intergouvernementale dirigée par les les pays de l'UE les plus puissants? A une UE se différenciant de plus en plus ? A une UE divisée entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest ? Dans une telle situation, un recours à une adhésion à l'EEE est premièrement bien plus concret et deuxièmement bien plus facile à justifier qu'une adhésion à l'UE.

A-34; E. Nussbaumer, C. Friedl, M. Näf, C. Wermuth, S. Semadeni, C. Sommaruga: Reformulation chiffre/chapitre V

V. La prochaine étape : une implication multilatérale avec le pouvoir de codécision démocratique

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Titre: La prochaine étape : une implication multilatérale avec le pouvoir de codécision démocratique

Thèse 10 : *L'intégration européenne de la Suisse doit à long terme se détacher du cadre bilatéral, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aspirer au pouvoir de codécision démocratique et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. Ce n'est qu'avec la possibilité du pouvoir de codécision démocratique que la collaboration de la Suisse avec l'UE pourra encore être approfondie.*

Une fois que la Suisse aura conclu un accord permettant d'appliquer sans friction la libre-circulation des personnes, qu'elle aura un accord-cadre qui garantit la reprise du droit européen et une série d'accords sur l'accès au marché, que des collaborations dans le domaine migratoire, culturel, scientifique seront scellées, elle devra bien constater qu'elle sera mieux intégrée à l'UE que plusieurs de ses États membres. À une nuance de taille près : elle ne sera pas assise à la table des discussions lorsque les décisions les plus importantes seront prises. Elle se contentera d'exprimer son avis, puis de constater – et d'appliquer – les options décidées par les organes de l'UE. Du point de vue de la souveraineté, cette situation est intenable. En toute logique, la question d'une adhésion devrait se poser.

Pour le PS, une simple construction bilatérale sans vision et sans dynamique propre n'est pas satisfaisante à long terme. La Suisse doit aujourd'hui envisager l'élaboration/la conception d'une étape de plus vers l'intégration avec des possibilités de codécision.

Nous parlons de différentes options, de l'élaboration/de la conception d'autres possibilités de pouvoir de codécision dans des secteurs individuels, d'un EEE 2.0, de l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE. La situation, aussi bien du côté de l'UE que de celui de l'EEE/AELE, est aujourd'hui complètement différente de celle qui prévalait en 1992. Du point de vue de la souveraineté, une adhésion à un EEE 2.0 redéfini, amélioré dans ce qui concerne le pouvoir de codécision démocratique, devrait être comprise comme une étape de plus vers l'intégration après la conclusion d'un accord-cadre institutionnel et non comme une alternative à l'adhésion. L'extension du pouvoir de codécision politique au sein de l'EEE le laisse toutefois toujours nettement limité comparativement au pouvoir codécisionnel que garantirait une adhésion à l'UE, car les règles du marché intérieur de l'UE sont définies dans leur intégralité par l'UE. Mais si un réel gain en termes de pouvoir de codécision est possible, alors nous devrions suivre cette voie.

Motif: *L'Assemblée des délégué-e-s du 29 mars 2014 (après la votation sur l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse ») a consolidé la position du PS sur la question de l'Europe avec la résolution « Ensemble pour une Suisse sociale et ouverte dans une Europe sociale et prospère – c'est le moment ! » sans voix discordante déjà à l'époque. Cette résolution se termine avec la position « Réfléchir et se prononcer – aussi en Europe ». Cette position doit aussi être le point final de la feuille de route esquissée ici : après l'étape actuelle probablement*

incontournable d'un accord-cadre institutionnel, l'objectif du PS d'une prochaine étape doit être une possibilité d'aller plus loin en jouissant d'un pouvoir de codécision à l'échelle européenne. Pour atteindre cet objectif, nous devrions toutefois nous engager à rester ouverts dans les options réelles. Une limitation à un EEE 2.0, fondée sur une votation au Royaume-Uni qui n'a pas encore eu lieu, ne donne pas de clarifications sur la teneur de la prochaine étape de l'intégration européenne du point de vue du PS : plus de pouvoir de codécision démocratique dans les dossiers européens.

Proposition du Comité directeur: acceptation modifiée

Thèse 10: *L'intégration européenne de la Suisse doit à long terme se détacher du cadre bilatéral, même s'il est agrémenté d'un accord-cadre. La Suisse doit aller dans la direction d'un accord global et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne. Cela peut se faire sous la forme d'une adhésion à un EEE 2.0. Une telle étape doit être considérée comme une stratégie proactive qui renforce encore davantage la collaboration entre la Suisse et l'UE. La Suisse doit aspirer au pouvoir de codécision démocratique et s'intégrer de façon multilatérale dans la communauté (des États) européenne.*

....

Pour le PS, une simple construction bilatérale sans vision et sans dynamique propre n'est pas satisfaisante à long terme. La Suisse doit aujourd'hui envisager l'élaboration/la conception d'une étape de plus vers l'intégration avec des possibilités de codécision ou de participation.

Nous parlons de ~~différentes options~~, de l'élaboration d'autres possibilités de pouvoir de codécision dans des secteurs individuels; ainsi que d'un EEE 2.0, ~~de l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE~~. La situation, aussi bien du côté de l'UE que de celui de l'EEE/AELE, est aujourd'hui complètement différente de celle qui prévalait en 1992. Du point de vue de la souveraineté, une adhésion à un EEE 2.0 redéfini, amélioré dans ce qui concerne le pouvoir de ~~codécision~~ participation démocratique, devrait être comprise comme une étape de plus vers l'intégration après la conclusion d'un accord-cadre institutionnel et non comme une alternative à l'adhésion. L'extension du pouvoir de codécision politique au sein de l'EEE le laisse toutefois toujours nettement limité comparativement au pouvoir codécisionnel que garantirait une adhésion à l'UE, car les règles du marché intérieur de l'UE sont définies dans leur intégralité par l'UE. Mais si un réel gain en termes de pouvoir de codécision est possible, alors nous devrions suivre cette voie.

Motif: nous ne voulons pas parler de plusieurs options, mais bien d'une étape concrète et réalisable vers une implication multilatérale. La condition que des possibilités de pouvoir de codécision soient convenues dans l'EEE ne peut pas être consi-

dérée comme objectif atteignable pour les négociations d'adhésion. *A contrario*, il faut ajouter le complément suivant : « mais si un réel gain en termes de pouvoir de codécision est possible, alors nous devrions suivre cette voie ». Nous sommes convaincus qu'une implication multilatérale éviterait, à l'avenir, que des attaques sur les accords individuels d'intégration (par exemple la libre circulation des personnes) ne remettent implicitement en question la construction globale des accords de la Suisse avec l'UE. Après une adhésion à l'EEE, une initiative sur l'immigration de masse exigerait clairement la sortie de l'EEE avec toutes les conséquences que cela impliquerait. Il deviendrait compliqué de « jouer avec le feu » de la sorte à travers des attaques indirectes à nos relations avec l'Europe.

VI. Pour une Europe socialiste

Thèse : *Le PS s'engage comme membre à part entière dans le cadre du Party of European Socialists (PES) pour une UE sociale, écologique et plus démocratique.*

La Suisse est reliée de façon extrêmement étroite à l'UE : politiquement, culturellement, juridiquement et économiquement. Notre succès et notre qualité de vie dépendent autant de l'échange avec les pays de l'UE que des nombreuses personnes issues de la migration vivant dans notre pays.

On doit cependant, pour toute ouverture politique européenne, toujours souligner ce que le président du Parlement européen et camarade Martin Schulz a mis énergiquement en lumière à Turgi à l'occasion de son discours en automne 2015. Le fait de s'engager sous la bannière du Parti socialiste pour une Suisse dans l'Europe ne signifie pas que l'on adhère à tout ce que l'UE fait ni à tout ce qui se passe en son nom. Le socialisme n'a en ce moment aucune majorité dans l'UE. Le PS défend le projet européen, mais il critique avec véhémence certaines politiques et certaines carences institutionnelles.

A-35: PS canton d'Argovie: *Reformulation de tout le paragraphe*

~~On doit cependant, pour toute ouverture politique européenne, toujours souligner ... Le PS défend le projet européen, mais il critique avec véhémence certaines politiques ou/et certaines carences institutionnelles.~~

Nouvelle formulation : *Le PS Suisse rejette avec détermination l'apparente absence d'alternatives à l'Europe néo-libérale. Mais il est persuadé de l'inexistence d'alternatives à des solutions et à des réglementations de plus en plus internationales. Sinon, où mettre un frein aux tours de passe-passe fiscaux des multinationales au niveau international ? Sinon, où trouver des solutions respectueuses de la dignité humaine pour les hommes et les femmes qui empruntent le chemin de l'exode ? Sinon, où aborder avec efficacité les problèmes de la politique climatique et environnementale ? S'engager dans ce sens pour le projet européen ne signifie*

pas que l'on adhère à tout ce que l'UE fait ou à tout ce qui se passe en son nom. Le socialisme n'a en ce moment aucune majorité dans l'UE. Le PS défend les acquis en Suisse, tout comme il critique vertement le secret bancaire, la politique à l'égard des réfugiés, les privilèges fiscaux pour les multinationales et de nombreux autres points. De façon tout à fait comparable, le PS Suisse défend le projet européen, mais il critique avec véhémence certaines politiques et certaines carences institutionnelles. Cela n'est nullement contradictoire: Nous luttons pour une autre Suisse, justement parce que nous sommes des Suissesses et des Suisses. Nous luttons exactement de la même manière pour une autre Europe, précisément parce que nous sommes des Européennes et des Européens convaincu-e-s.

Proposition du Comité directeur: acceptation

Le PS voit l'avenir de notre pays dans le cercle de ses voisins européens. C'est notamment pour cette raison et pour renforcer notre engagement en Europe que le PS aspire à devenir membre à part entière du Parti socialiste européen (PES). Ainsi, le PS pourra s'investir au cœur de l'UE. Pour le PS, c'est clair : l'UE doit trouver un chemin hors de la crise et se réformer, devenir plus sociale, fédéraliste et démocratique.

A-36; A. Blättler et al.: Ajout au dernier chapitre

Le PS voit l'avenir de notre pays dans le cercle de ses voisins européens. C'est notamment pour cette raison et pour renforcer notre engagement en Europe qu'il aspire à une « qualité de membre à part entière » (affiliation intégrale) au Party of European Socialists (PES) d'ici à 2018 et qu'il contribue à l'avènement d'une solidarité et d'une collaboration renforcées entre toutes les forces de gauche d'Europe. Il peut ainsi venir occuper le cœur de l'Europe. Pour le PS, c'est clair : l'UE doit trouver un chemin hors de la crise et se réformer, devenir plus sociale, fédéraliste et démocratique.

Motif : *En tant que membre à part entière du PES, le PS Suisse se trouverait dans une position particulière où il pourrait marquer de son empreinte la politique du PES, sans toutefois devoir aussi représenter des intérêts nationaux à l'intérieur du Parlement de l'UE avec une formation politique propre. Faisant écho à la capacité de médiation traditionnelle des politicien-ne-s suisses sur le parquet international, le PS Suisse aurait ainsi la chance de pouvoir jouer un rôle de médiateur dans le dialogue entre différents acteurs de gauche de l'UE et de rendre possibles des coopérations ouvrant la voie à une Europe plus sociale et plus démocratique.*

Proposition du Comité directeur: acceptation

Motif: Voir aussi le papier du PS Suisse de la Commission spécialisée « politique extérieure » du PS Suisse : [« façonner l'Europe pour une UE meilleure et plus sociale »](#) (en allemand uniquement). Le papier se penche sur la question de ce qu'est réellement l'UE, ce dont elle est responsable et ce dont elle n'est pas responsable, ainsi que la direction dans laquelle elle doit se développer d'un point de vue socialiste. Il en est déduit des possibilités d'action qui doivent être développées en collaboration avec les partis progressistes européens, au rang desquels figure le Parti socialiste européen.

A-37: Séction de Courrendlin (JU): proposition alternative pour l'entier du papier

Pour une stratégie européenne socialiste

A court terme:

- *Le PSS soutient l'initiative RASA (Sortir de l'impasse) ou un contreprojet allant dans la même direction, du moins si les négociations et les travaux relatifs à la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » n'aboutissent pas à un résultat euro-compatible.*
- *Le PSS soutient l'élaboration d'un accord-cadre institutionnel Suisse-UE, au sens du chiffre IV de la proposition du Comité directeur.*
- *Avec le mouvement syndical et l'ensemble des forces progressistes du pays, le PSS mène une offensive en faveur d'un renforcement des mesures d'accompagnement contre le dumping social et salarial - notamment en ce qui concerne la facilitation de l'extension des conventions collectives de travail (CCT) – et leur stricte application dans toute la Suisse. Des mesures d'accompagnement doivent aussi être mises sur pied dans d'autres domaines, en particulier dans celui du logement.*

A moyen et à long terme :

- *Le PSS œuvre de manière à ce que la Suisse adhère à l'Union européenne (UE) (Ce qui veut dire qu'il ne soutient pas un EEE 2.0).*
- *Dans le cadre des futures négociations, le PSS n'acceptera aucune baisse des standards actuellement en vigueur en Suisse, en particulier dans les domaines des droits politiques (sous réserve des obligations internationales), de la sécurité sociale, de l'environnement ainsi que des services et des transports publics.*
- *Sur le plan interne, le PSS :*

- *veille à ce que l'augmentation de TVA résultant de l'adhésion à l'UE soit pour l'essentiel réservée au financement des assurances sociales, en particulier des primes d'assurance-maladie des personnes à petit ou à moyen revenu ;*
- *examine la question de savoir si la double majorité du peuple et des cantons pour l'adhésion à une organisation supranationale est vraiment nécessaire.*
- *Le PSS invite le Parti socialiste européen (PSE), les autres partis de gauche et le mouvement syndical à lancer deux initiatives citoyennes européennes (ICE), l'une destinée à combattre le dumping social et salarial, l'autre visant à instaurer une harmonisation formelle et matérielle de la fiscalité européenne. Dans les pays européens qui ne sont pas membres de l'UE, ces deux ICE prennent la forme de pétitions.*

Proposition du Comité directeur: rejet

Motif : En ce qui concerne l'initiative RASA et un contre-projet possible, le PS s'est déjà exprimé. Ce scénario d'urgence est un élément à saluer dans la discussion concernant la politique européenne, mais il n'a cependant pas à figurer sur la feuille de route du PS, qui expose notre propre politique. Pour ce qui est des autres points figurant sous « à court terme », il n'y a pas de différence. Le point 2 se rapporterait à tout le chapitre IV.

Les deux points exigés sous « à moyen et long terme » sont soit déjà compris dans le papier (thèses 5, 6, et 9) ou partie d'amendements proposés (A-31).

Les points internes au PS sont traités dans la plateforme européenne 2006 du PS ou doivent être discutés en dehors de cette feuille de route.